



PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement et Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral n° 2013/DDT/SEPR/003  
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/423 du 14 octobre 2011 modifiant la  
composition de la Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres**

**La préfète de Seine-et-Marne,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE »;

VU le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine et Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 12/PCAD/84 en date du 30 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Serge GOUTEYRON, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

VU l'arrêté préfectoral 12/PCAD/96 du 30 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental de Seine et Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1531 du 20 novembre 2009 du Préfet de la Région Île de France coordonnateur du bassin Seine Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/423 du 14 octobre 2011 portant modification de la Commission Locale de l'Eau ;

VU la délibération du 2 mai 2011 par laquelle le Conseil Général de l'Essonne a fixé sa représentation au sein de la CLE du SAGE de l'Yerres ;

VU la délibération du 10 décembre 2012 du Conseil Général du VAL de Marne portant modification de la représentation du Conseil Général au sein de la CLE du SAGE de l'Yerres ;

**CONSIDERANT** qu'à la suite de la désignation de M. Edouard FOURNIER pour représenter le Conseil Général de l'Essonne et de la désignation de M. Gilles DELBOS en remplacement de M. Joseph ROSSIGNOL pour représenter le Conseil Général du Val de Marne, il y a lieu de procéder à la modification de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yerres ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRETE**

**Article 1er** – Le paragraphe 1 «Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 26 membres» de l'article 1 de l'arrêté n° 2011/DDT/SEPR/423 du 14 octobre 2011 portant modification de la Commission Locale de l'Eau est modifiée comme suit :

Représentants des communes

de Seine-et-Marne

M. Guy GEOFFROY, maire de Combs la Ville

Mme Bernadette LACOSTE, adjointe au maire de Brie Comte Robert

M. Michel COMMANAY, maire de Faremoutiers

M. Jean-Paul GARCIA, maire de Gretz Armainvilliers

M. Jean BARRACHIN, maire de Guignes

M. Gérard RUFFIN, maire de Lésigny

Mme Jacqueline SCHAUFLE, maire de La Celle sur Morin

de l'Essonne

M. Daniel DESPOUY, conseiller délégué de Draveil

Mme Christine SCALLE - MAURY, maire d'Épinay-sous-Sénart

Mme Catherine DEGRAVE, maire adjointe de Yerres

Mme Marie-Anne VARIN, conseillère municipale de Brunoy

du Val-de-Marne

M. Jean-Yves JEANNES, conseiller municipal de Périgny sur Yerres

M. Michel LE GOIC, conseiller municipal de Limeil Brévannes

Représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France  
Mme Ghyslaine DEGRAVE

**Représentant du Conseil Général de l'Essonne**  
**M. Edouard FOURNIER**

Représentant du Conseil Général de la Seine-et-Marne  
M. Didier TURBA

**Représentant du Conseil Général du Val-de-Marne**  
**M. Gilles DELBOS**

Représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grand lacs :  
M. Jean-Marie BRETILLON

Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres  
M. Jean Marc CHANUSSOT, Président

Représentant du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)  
M. Alain CHAMBARD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY)  
M. Joël CHAUVIN, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU)  
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)  
M. René LE BOEDEC Vice-Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP)  
M. James GUILLOT

Représentant du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange  
M. Christian MORESTIN, Président

Représentant du Syndicat de l'Yvron  
M. Marc VERCAUTEREN, Président

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté du 14 octobre 2011 sont inchangées.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 4**– Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5** : Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne, et du Val de Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Melun, le

**18 JAN. 2013**

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur départemental des  
territoires



Jean-Yves SOMMIER